



JANVIER 2022

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

- Le Mot du Maire P. 2
- Comptes rendus des Conseils Municipaux P. 3
- État civil P. 10
- Infos pratiques P. 11
- Vie de la commune P. 12
- La vie associative P. 17
(Écrits des associations)
- Informations diverses P. 23

Mosnacaises, Mosnacais, nous arrivons en fin d'année dans un contexte peu réjouissant (5ème vague covid), situation inquiétante à la veille des fêtes.

Pour que Noël et le jour de l'an restent festifs, continuons plus que jamais à rester vigilant.

Protégez-vous, pour vous, pour vos proches et toutes les personnes que vous êtes amenées à côtoyer au quotidien.

Cette fin d'année va voir enfin l'achèvement des travaux de la salle des Fêtes. Ce long marathon est dû en partie à la crise sanitaire mais pas que !!!

La vie associative va enfin pouvoir reprendre une vie à peu près normale, ce qui serait une juste récompense au dynamisme et au dévouement de leurs dirigeants.

Les travaux d'entretien de voirie suivent leur cours. Nos investissements prévus ont pratiquement tous été réalisés.

Pour ce qui est des projets sur le budget 2022, ils vont devoir être revus à la baisse ; En effet les subventions attendues pour les défenses incendies n'ont hélas pas été au rendez-vous... !

Mon conseil et moi-même vous souhaitons à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous pour les vœux, si la situation sanitaire le permet. Comme chaque année, une invitation vous sera envoyée.

Mosnac'ment vôtre,
Didier GERVREAU

Responsable de la publication :

GERVREAU Didier

Rédaction et mise en page :

TALANDIER Virginia, LAURET Véronique

FONTENAUD Jessica

Imprimé par SEDI Equipement

Présents : Mesdames LAURET, KAHN et TALANDIER.

Messieurs DUGUÉ, RAUD, GERVREAU, DELPEUT, LARGEAU et VIAUD.

Absents excusés : Monsieur GAILLARD et Madame JEANNEAUD

Madame LAURET Véronique a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion.

1. Avancement des travaux

- Travaux de la salle des fêtes : Il y a du retard dans l'approvisionnement des matériaux, décalant d'autant la date d'achèvement des travaux.
- Défense incendie : les citernes sont remplies. Certaines l'ont été par les habitants concernés.
- Clôture entre l'atelier municipal et la propriété de Monsieur Mauroy : la commande est passée, les travaux sont prévus pour le mois d'août.
- Travaux accueil camping : les travaux sont terminés.
- Travaux suite à l'incendie du logement de la Poste : en cours.

2. Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 28 642,67 €
- Montant TTC : 34 371,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur la voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3. Modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie.
- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

4. Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts a une surcharge de travail. Il faudrait recruter un Contrat PEC- CAE.

Le Conseil Municipal décide de voter à 8 voix pour, 1 contre et 0 abstention le recrutement d'un Contrat PEC- CAE, 30h hebdomadaires, pour une période de 12 mois renouvelables.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

5. Décision modificative numéro 1 – commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve la décision modificative 1 du budget communal, indiqué dans le tableau ci-après:

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		Observations
Chapitre et articles	Sommes	Chapitre et articles	Sommes	
020	3000€	2188 – opé : 373	3000€	

6. Remboursement d'assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compagnie d'assurance GROUPAMA propose un remboursement de :

- 585 € pour les dégâts causés par la grêle du 26 mai 2018
- 3728,65€ pour l'incendie du 14 décembre 2020 au logement rue de la Poste
- 5930€ pour le remboursement du tracteur tondeuse suite au cambriolage du 15 juillet 2020
- 1292,79€ pour la remorque suite au cambriolage du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les remboursements d'assurance de la compagnie GROUPAMA.

7. Demande de subvention au Conseil Départemental – répartition du produit des amendes de polices

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une opération de sécurité en installant une signalisation verticale et horizontale.

La route du Grand Moulin était en sens interdit sauf riverains depuis la rue du Petit Logis. Le non-respect du sens interdit nous oblige à mettre toute la route du Grand Moulin depuis la D134 en sens unique. Même constat pour la rue de l'Eglise, il faut renforcer la signalisation en y ajoutant de nouveaux panneaux. Ces nouvelles dispositions ont été enregistrées par la Direction des Infrastructures et de la gendarmerie.

Notre parking à côté de l'école n'est pas signalé. Il convient donc d'acheter un panneau parking.

Un devis a été demandé à SIGNALS la Rochelle, il s'élève à 1557,04 € HT.

Cet équipement entre dans le régime des aides financières du Département au titre de la répartition des amendes de police.

Plan de financement

- Dépense estimée: 1557,04 € HT
- Recettes envisagées:
 - Conseil départemental: 622,82 € HT (40%)
 - Commune: 934,22 € HT (60%)

Le projet sera réalisé dès l'obtention de la subvention sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 0 contre et 0 blanc approuve ce projet et sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition des amendes de police.

8. Délibération portant création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 01 septembre 2021.

Monsieur Le Maire requiert l'accord du Conseil Municipal afin de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel 30h par semaine - La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la nomination de l'agent concerné et à signer tous les documents y afférant

- De modifier ainsi le tableau des emplois comme suit :

Emploi pourvu	Grade	Emploi Non pourvu	Durée hebdomadaire
0	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	30h
0	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	30h
1	Adjoint technique	0	16h25
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	0	35h00

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

9. Comptes rendus des commissions

- SIVOS : KAHN Julie
- ADMR : TALANDIER Virginia
- EAU 17 : LARGEAU Christian
- CLS (contrat local de santé) : GERVREAU Didier
- SYMBAS : GERVREAU Didier

10. Question diverse :

- Subventions aux associations : il reste 100€ qui n'ont pas été alloués. Le Conseil Municipal attend une demande qui sera jugée pertinente.

Travaux rue de la Forge réalisés



Conseil Municipal du 9 septembre 2021

Présents : Mesdames LAURET, KAHN et TALANDIER.

Messieurs DUGUÉ, RAUD, GERVREAU, LARGEAU et GAILLARD

Absents excusés : Messieurs DELPEUT Nicolas, VIAUD Geoffrey et Madame JEANNEAUD

Madame KAHN Julie a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion.

1. **Avancement des travaux**

- Travaux salle des fêtes : Les réunions de chantier ont repris et les travaux avancent bien.
Les sanitaires et l'eau sont en service ainsi que l'installation de la hotte et la chambre froide. Il ne manque que le gaz.
- Sécurité du camping : Suite aux recommandations de sécurité, un devis de 360€ de l'entreprise Signal a été effectué pour la mise aux normes.
- Le parterre de la mairie : un contact a été pris au salon des Maires.
- Travaux de chez Chardet sont terminés.
- Travaux rue de la Forge sont prévus pendant les vacances scolaires d'octobre.
- Mise en place de la barrière de sécurité au camping.

2. **Remboursement d'assurance**

Les membres du Conseil approuvent l'encaissement des chèques d'assurance par Mr le Maire.

3. **Comptes rendus de commissions**

- SYMBAS : Didier GERVREAU
- SCOT : Didier GERVREAU
- Communauté de Communes : Didier GERVREAU
- Temps Danses 17 : Virginia TALANDIER
- Centre de santé de St Genis : Virginia TALANDIER
- PEL (projet éducatif local) : Didier GERVREAU

4. **Questions diverses :**

- Contentieux entre 2 administrés.
- Problème d'eau chez Drouillard.
- Association Environnât : une subvention de 2000€ a été versée par la Communauté de Communes
- Antenne GSM : les travaux débuteront en octobre et l'antenne sera opérationnelle en mars 2022.
- Association Prom'haies : accord pour leur donner accès aux chemins communaux pour la protection et la sauvegarde de la nature.
- Proposition de la création d'un compte Facebook : 4 conseillers sont favorables et 4 ne se prononcent pas. Projet reporté.
- Commission voirie/ chemin : prévoir un rendez-vous mercredi 22 septembre.

Conseil Municipal 18 novembre 2021

Présents : Mesdames Julie KAHN, Nadine JEANNEAUD, Virginia TALANDIER, et Véronique LAURET.
Et Messieurs Didier GERVREAU, Thierry GAILLARD, Frédéric DUGUE, Nicolas DELPEUT, Christian LARGEAU et Jean-Baptiste RAUD.

Absent excusé : Monsieur Geoffrey VIAUD.

Monsieur Jean-Baptiste RAUD a été élu secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion.

1. Avancement des travaux

- Travaux salle des fêtes : En voie d'achèvement.
- Travaux de chez Chardet terminés.

2. Mise en place organisation du temps de travail

- Journée de solidarité : le lundi de pentecôte.

3. RIFSEEP

- La prime sera versée en deux fois, en juin et en novembre.
- Le montant sera calculé au prorata du temps de travail (temps partiel et temps complet)
- Pour un temps plein : 400 euros annuel (2x200€)
- Vote : 10 voix favorables.

4. Document unique

- Acceptation du devis d'ACPR (600 € TTC) pour la création du Document Unique.
- Vote : 10 voix favorables

5. Attribution de numéro de parcelle

- C127 (chez Foi) portera le N°2 Route de chez Foi.
- ZB315 et ZB317 porteront le N° 4 le vieux Fief.

6. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

Afin de procéder au remplacement de Madame Fontenaud lors de son congé maladie, la commune a fait appel au Centre de Gestion

7. Comptes rendus de commissions

- Conseil d'Ecole : Julie KAHN
- US Val de Seugne : Frédéric DUGUE
- Conseil Communautaire : Didier GERVREAU
- Syndicat de la Seugne : Didier GERVREAU
- SIVU : Didier GERVREAU
- Regroupement gendarmerie : Nadine JEANNEAUD
- SCOT : Didier GERVREAU et Christian LARGEAU

- Fibre Optique : Didier GERVREAU
- Comité Espace Vie : Didier GERVREAU
- CEG et SIVOM, en vue de leur fusion : Didier GERVREAU et Christian LARGEAU
- Association des anciens combattants : Nadine JEANNEAUD
- Association des parents d'élèves, APE Point Clionac : Julie KAHN

8. Questions diverses :

- Groupama : Augmentation de la cotisation
- MFR : du fait de la présence d'un élève de la commune, subvention à verser.
- Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle : 58353 € ont été versés à la commune.
- CNAS : obligatoire pour les agents. Cotisations de 212 € par an par agent. Sont concernés Jessica Fontenaud (Secrétaire) et Laurent Bottineau (Agent)
- Estivales : théâtre de rue ou concert
- Décision Modificative pour les salaires
- Noël du personnel : lundi 20 décembre 2021
- Vœux le 7 janvier 2022 à 18h30



Nouvel espace cuisine / sanitaire de la salle des fêtes



Dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données**, il est nécessaire d'avoir le consentement des personnes dont le nom est publié dans la rubrique Etat Civil.

Sans cet accord, nous ne pouvons les nommer.

NAISSANCE



MARCHADIER Natan, né le 25 avril 2021



DECES

MIMAUD Gérard, Robert , 84 ans, le 17/07/2021, La Laigne

FORT née MABILAIS Elisabeth, Anne, Marie, Josephe, 90 ans, le 15/10/2021, le Bourg

MARTINEAU Daniel, François, 73ans, le 14/12/2021

PARRAINAGE CIVIL



Lywen JUNQUA, le 2 octobre 2021

Enzo et Tiago AMIRAULT, le 20 Août 2021



Inscription liste electorale

Delais d'inscription

- Date limite d'inscription à l'élection présidentielle (dimanches 10 et 24 avril 2022) : le vendredi 4 mars 2022.
- Date limite d'inscription aux élections législatives (dimanches 12 et 19 juin 2022) : le vendredi 6 mai 2022.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées en mairie, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr.
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées.
- En mandatant un tiers avec les pièces exigées.
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie depuis le 1 septembre :

Lundi : 9h00 – 12h30 / 13h – 17h00

Mardi : 9h00-12h30

Mercredi : fermée

Jeudi : 13h30 – 17h00

Vendredi : 9h00 – 12h30

Rappel des horaires de la Poste

Lundi : 9h30 – 12h30

Mardi : 13h30 – 15h30

Mercredi : 14h30 – 17h30

Jeudi : 13h30 – 15h30

Vendredi et Samedi fermé

Départ de la Secrétaire

Après 14 ans de bons et loyaux services au sein de la mairie de Mosnac, Sandy Blanchet est partie le 1 septembre vivre une nouvelle aventure au sein de la mairie de Saint Genis de Saintonge.

De nouvelles responsabilités et projets l'attendent.

On lui souhaite le meilleur pour l'avenir.



Nouvel agent technique

Lionel Dehan vient renforcer l'équipe municipale pour effectuer l'entretien de la voirie et des espaces verts. Il a signé un contrat PEC- CAE du 01/08/2021 au 31/07/2022.

La commune reconduira son contrat en fonction des besoins futurs.

Nous espérons que ce recrutement permettra de répondre plus rapidement à vos attentes et besoins.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



La mairie s'est habillée en rose



OCTOBRE ROSE C'EST QUOI?

Chaque année du 1er au 31 octobre, une campagne d'information et de dépistage contre le cancer du sein se déroule pendant tout le mois d'octobre. L'idée est de lutter en informant, dialoguant et mobilisant pour réunir des fonds pour la recherche.

QUI A CRÉÉ OCTOBRE ROSE ?

En 1992, Evelyn H.Lauder, vice-présidente d'Estée Lauder et Alexandra Penney, rédactrice en chef du magazine Self, se sont associées, pour créer un numéro spécial sur le cancer du sein. La belle-fille d'Estée Lauder, en rémission, souhaitait sensibiliser les femmes sur cette question. L'année suivante, elles lanceront leur fondation pour la recherche contre le cancer du sein dont découleront le ruban rose et la campagne de prévention.

POURQUOI UN RUBAN ROSE ?

L'idée a germé dans le cerveau d'Alexandra Penney : un ruban rose qui symboliserait spécifiquement ce combat contre le cancer du sein et qui serait distribué par l'enseigne Estée Lauder. La couleur précise sera déterminée par le groupe de cosmétiques : c'est une de leur teinte les plus vendues.

COMMENT SOUTENIR ET PARTICIPER ?

Pour soutenir et faire avancer la recherche, il est possible de faire directement un don sur le site cancerdusein.org.



Halloween s'invite à l'école



Un peu d'explication sur sa signification

Cette fête est célébrée dans la soirée du 31 octobre, veille de la fête catholique de la Toussaint. Son nom est une contraction de l'anglais *All Hallows' Eve* qui signifie *the eve of All Hallows' Day* en anglais et peut se traduire comme « la veille de tous les saints » ou « la veillée de la Toussaint ».

La tradition moderne la plus connue veut que les enfants se déguisent avec des costumes effrayants à l'image des fantômes, des sorcières, des monstres ou des vampires et aillent sonner aux portes en demandant des friandises avec la formule :

Trick or treat! qui signifie « des bonbons ou un sort ! »

Pour cette occasion, l'école, le personnel et les enfants ont revêtu leurs plus horribles costumes. Le repas du midi concocté par Geneviève était aux couleurs d'Halloween et la cantine avait été décorée pour cette occasion. Le Maire et les élus étaient invités pour ce repas exceptionnel avant les vacances de la Toussaint.



Article publié
dans la Saintonge





Cérémonie du 11 novembre



Comme chaque année, l'association Intercommunale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre a organisé les cérémonies commémoratives sur les communes de Mosnac, St Grégoire d'Ardenne, St Georges Antignac et Clion.

Lors de la cérémonie à Mosnac, Mr Le Maire a remercié de leur présence les porte-drapeaux, les enseignants, les membres du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble de la population qui s'est déplacée.

Un vin d'honneur a été offert par la Municipalité de Clion



Nouvelle Application

En complément de notre Site internet : <https://www.commune-mosnac.fr/>

Retrouvez nous sur l'application **PanneauPocket**



LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



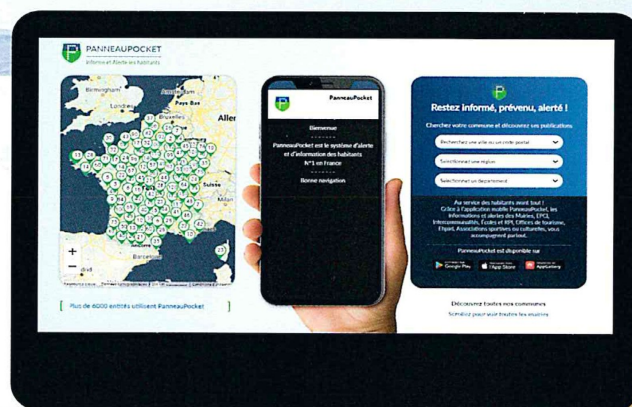
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET
Informez et alertez les habitants

Disponible gratuitement sur



FNATH

Association Nationale des Accidentés du Travail et de la vie, depuis 1920, la FNATH, est toujours à vos côtés pour vous conseiller, vous aider dans vos démarches administratives, concernant divers organismes en lien avec votre handicap.

N'hésitez pas à nous contacter :

Présidente de la section de Jonzac
Mr Josiane BERTRAND
Tel 05.46.70.43.34
siège social à la Rochelle

DON DU SANG

Prochaine collecte de sang :

Jeudi 13 janvier 2022 à Plassac, Salle des fêtes, de 15 heures à 19 heures.

Conditions :

- ✓ Etre âgé de 18 ans.
- ✓ Ne pas être à jeun.
- ✓ Etre bien hydraté
- ✓ Se munir d'une pièce d'identité.

AICA

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joints :

- Un courrier écrit conjointement entre la FDC 17 et l'AICA
- Un modèle d'attestation des dégâts au cas où vous auriez des problèmes sur diverses activités.

Merci de me prévenir afin d'estimer le préjudice.

- Une affiche avec les dates des repas organisés par l'AICA si vous aimez le gibier.
Venez participer, vous serez les bienvenus.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Président, Francis BODIN

AICA MOSNAC
St GREGOIRE
17240 MOSNAC

En Charente-Maritime, chaque commune est pourvue d'une association communale de chasse agréée. Notre AICA rassemble 55 chasseurs.

Créée en 1928, elle est l'une des plus anciennes associations de la commune. Nous nous réunissons dans notre local situé chez Mme Guilbaud à Mosnac, dans lequel nous sommes ravis d'accueillir tous nos voisins.

Nous chassons à compter du 1^{er} juin le sanglier et le brocard pour limiter les dégâts aux cultures agricoles, puis au cours de l'été et de l'automne, d'autres gibier deviennent chassables pour voir leur période se clôturer au cours de l'hiver, au plus tard le 31 mars pour le sanglier.

L'AICA et la fédération départementale des chasseurs, ont des statuts règlementés par la loi, l'AICA exerce son activité sous le contrôle de la FDC et des services de l'Etat. Nos actions multiples en faveur de la nature et du territoire sont méconnues. Nous plantons des haies, des jachères, des buissons qui profitent à toute la faune sauvage. Nous restaurons des mares pour que les animaux puissent s'abreuver. Nous régulons des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, nous nettoyons les déchets en particulier au cours des dernières années.

Nous participons activement à la vie de la commune : fête et repas annuel, tombola, ...La chasse est le premier réseau associatif de la ruralité Française !

Nos opposants agitent le foulard des accidents, mais ils sont infiniment peu nombreux. Nous avons moins d'accident mortel que bien d'autre pratique : 10 pour la chasse sur 20.000 / an en France, étant précisé que 90% des victimes sont les chasseurs eux même.

Alors que 80% des territoires ruraux sont privés, il est difficile de comprendre les revendications des urbains qui voudraient pouvoir bénéficier des efforts et du travail quotidien des ruraux, sans y contribuer. Les champs, les bois, les chemins, sont entretenus, des taxes foncières sont payées, la nature n'appartient pas à tout le monde.

Malgré nos actions en faveur de l'intérêt général, largement financées par nos propres cotisations, la société moderne nous rejette de plus en plus. Des injures verbales, des invectives gestuelles, des destructions matérielles, des provocations en réunion,...Nous subissons des procédures judiciaires que nous gagnons le plus souvent, nous sommes victimes d'attaques gratuites de la part des médias orientés ou de militants anti-chasse qui veulent voir disparaître notre liberté pourtant acquise à l'occasion de la révolution Française ! Qu'est-ce qu'être citoyen français aujourd'hui ? Pour nous, il s'agit de préserver les libertés individuelles dans le respect de la nature et des traditions léguées par nos anciens, celles qui fondent notre identité.

La chasse est une des rares activités qui, encore aujourd'hui, permet à un grand-père de partager et de transmettre une pratique à ses enfants et petits-enfants. Quelle autre activité peut s'en prévaloir ?

Vous ne connaissez pas la chasse ? Vous êtes curieux / curieuse et vous souhaitez forger votre propre opinion de manière objective ? Venez nous rencontrer, nous vous accueillerons avec joie !

La chasse c'est des émotions à partager.



ATTESTATION DE DÉGÂTS CAUSÉS PAR DES ESPÈCES PRÉDATRICES OU DÉPRÉDATRICES

A retourner à la Fédération des Chasseurs 17
BP 64
17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex
Tel : 05.46.59.14.89 / fax : 05.46.32.42.41



Identité de la victime des dégâts :

Nom : Prénom :
Demeurant :
Code postale : Ville :
Téléphone : Adresse mail :

Nature du préjudice :

Dégâts causés à : ☐ un particulier ou ☐ un professionnel

Dégâts sur la commune de :

Espèce sauvage mise en cause (citez une espèce):

- ☐ Dégâts aux cultures agricoles (préciser la nature de la culture) :
- ☐ Dégâts aux reboisements forestiers
- ☐ Destruction de digues, berges de cours d'eau
- ☐ Atteintes aux activités d'élevage, à la faune et aux poulaillers
- ☐ Dégâts sur les vignes
- ☐ Dégâts aux vergers
- ☐ Autres dégâts (préciser le type de dégâts) :

Estimation du préjudice en euros :€

Identité du Piégeur :

Nom : Prénom :
Téléphone : Email :

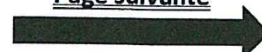
A constaté et confirme les faits.

Nous déclarons sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus.

Fait à :
Signature du déclarant

Le :/...../.....
Signature de la victime :

Page suivante





A.I.C.A. MOSNAC ST GREGOIRE



*PASS SANITAIRE EXIGER



► **Date des Repas « Grillades »**

Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00.

📅 04 Décembre 2021

📅 22 Janvier 2022

📅 26 Février 2022

Prix : Chasseur AICA et épouse : 15 €/Personne

Non Chasseur : 20 €/Personne

► **Banquet**



Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00.

📅 26 Mars 2022

Prix : 25 €/Personne

Inscriptions auprès :

📞 Président : 05-46-70-44-53 ou 06-82-06-73-61

📞 Trésorier : 05-46-49-82-49 ou 06-70-11-08-12



MOSNAC ANIMATIONS

La brocante du 15 août était un succès, nous avons été surpris par le nombre des participants. Les exposants étaient ravis d'être là, ainsi que les chineurs. Le menu moules frites est toujours apprécié.

La fête médiévale des 4 et 5 septembre était chaleureuse. Le beau temps a permis aux visiteurs de profiter des animations médiévales.

Les dessins des enfants des écoles de MOSNAC et SAINT GEORGES ANTIGNAC étaient très réussis. Lors de la distribution des récompenses, nous avons été déçus par le manque de présence des enfants et parents. Nous remercions les directrices et institutrices pour leur implication.

La soirée beaujolais du 20 novembre s'est déroulée dans une ambiance festive, les convives étaient heureux de se retrouver après cette période difficile. Le karaoké nous a tous séduit ainsi que la soirée dansante, dans le respect de chacun.

PROCHAINES MANIFESTATIONS à MOSNAC

Le repas de Noël prévu le 18 décembre est annulé suite aux annonces du gouvernement sur la situation sanitaire.

Repas de la Saint VALENTIN : 19 février 2022 à 20h30, avec réservation, salle des fêtes de MOSNAC.

Fêtes de PÂQUES : du 15 au 18 avril 2022.

Tarot : samedi 21 mai 2022 à 15h, sans réservation, salle des fêtes de MOSNAC.

Concours de Belote : samedi 25 juin 2022 à 14h30, sans réservation, salle des fêtes de MOSNAC.

VOYAGES 2022 :

Samedi 8 Janvier 2022 (DANCHARIA)

Samedi 5 Février 2022 (COL D'IBARDIN)

Samedi 12 MARS 2022 (DANCHARIA)

Samedi 9 AVRIL 2022 (COL D'IBARDIN)

Samedi 7 MAI (DANCHARIA)

Samedi 11 JUIN (COL D'IBARDIN)

Participation 30€, réservation auprès d'Annie BOUYER, tel : 05 46 70 49 99 ou 07 70 68 78 89.

Les manifestations et voyages auront lieu si les conditions sanitaires le permettent.

MOSNAC ANIMATIONS vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, et prenez soin de vous.

La Présidente : Chantal LEFRANC

ATTELAGE SERVICES LOISIRS

L'année 2021 qui se termine bientôt aura été éprouvante à plus d'un titre. La pandémie avec son cortège de cas dramatiques, mais aussi ses restrictions, a mis à mal les trésoreries de nombreuses associations qui tiraient leurs revenus de manifestations cette année interdites.

L'ASL heureusement, avec sa wagonnette de transport de passagers, peut en temps « normal » bénéficier de défraiements pour des journées découvertes de l'attelage. Mois après mois, ces journées ont aussi été annulées, deux ont eu lieu à l'automne.

Régime amaigrissant donc pour nos finances, mais décembre semble prometteur car le père Noël nous a choisi à nouveau pour le véhiculer. Voir le tableau ci-dessous.

Le Dimanche 5 décembre, marché de Noël à Jonzac (offert par l'Union des commerçants)
Le mercredi 8 décembre, foyer ADEI de St Genis de Saintonge, prestation privée
Le mercredi 15 décembre après-midi à Chaniers
Le samedi 18 décembre à Javrezac, 14h, amis de la fontaine de Gâtechien
Le dimanche 19 décembre à Jonzac 10h/18h, départ place du château (offert par l'UDC))
Le mercredi 22 décembre à Jonzac 10h/18h, départ place du château (offert par l'UDC))
Le jeudi 23 décembre à Jonzac 10h/18h, départ place du château (offert par l'UDC))

Pour mémoire, notre association propose toujours des promenades découverte, des piques niques à la belle saison, des accompagnements de mariages, des fêtes familiales diverses. Nous pouvons également participer à des journées scolaires, de nettoyage nature, etc...

Nous sommes toujours à la recherche d'un lieu fermé et abrité pour restaurer des vieilles calèches et stocker une partie de notre matériel roulant. Avis à la population !

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, à très bientôt, sur les chemins peut-être !

Contact présidente : 06 08 74 70 79 ou bayraud@orange.fr

Informations diverses

Nuisances sonores

Pour le bien de tous, nous vous rappelons les règles relatives aux nuisances sonores.

Arrêté préfectoral n° 97-5126 autorisant le bruit suivant la plage horaire ci-dessous.

Merci de les respecter !

Arrêté préfectoral n° 97-5126



PERCEUSE



PERFORATEUR



BÉTONNIÈRE



TONDEUSE



TRONÇONNEUSE



MOTOCULTEUR

et autres appareils bruyants...

Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !





**USAGE
EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ**
en semaine
→ 8h30-12h • 14h-19h30
samedi
→ 9h-12h • 15h-19h
dimanche / jour férié
→ 10h-12h
saintmarcellin

Sacs pour déchets canin

Nous vous rappelons que nous avons installé sur notre commune 2 bornes de distributeur de sacs pour déchets canin.

Le premier se trouve devant le camping municipal et le second à côté de l'école.

Nous vous remercions de les utiliser pour garder nos trottoirs propres.





Déploiement des badges d'accès aux déchèteries de la Haute-Saintonge pour les particuliers :

Tout au long de l'année 2021, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a procédé au déploiement des badges d'accès en déchèterie.

Le badge est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge. Si vous n'avez pas encore reçu le courrier vous permettant de demander ce badge, vous pouvez vous adresser :

- Directement aux agents des déchèteries de la Haute-Saintonge
- Par mail : service-om@haute-saintonge.org
- Par téléphone : [05 46 48 78 34](tel:0546487834)
- En ligne via notre formulaire de demande de badge : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

Une fois le formulaire de la demande de badge reçu complet (formulaire + justificatif de domicile (facture EDF, eau ou téléphone, ou taxe foncière)), les badges d'accès sont envoyés directement à chaque foyer. Un seul badge est attribué par foyer. Chaque membre du foyer pourra donc l'utiliser.

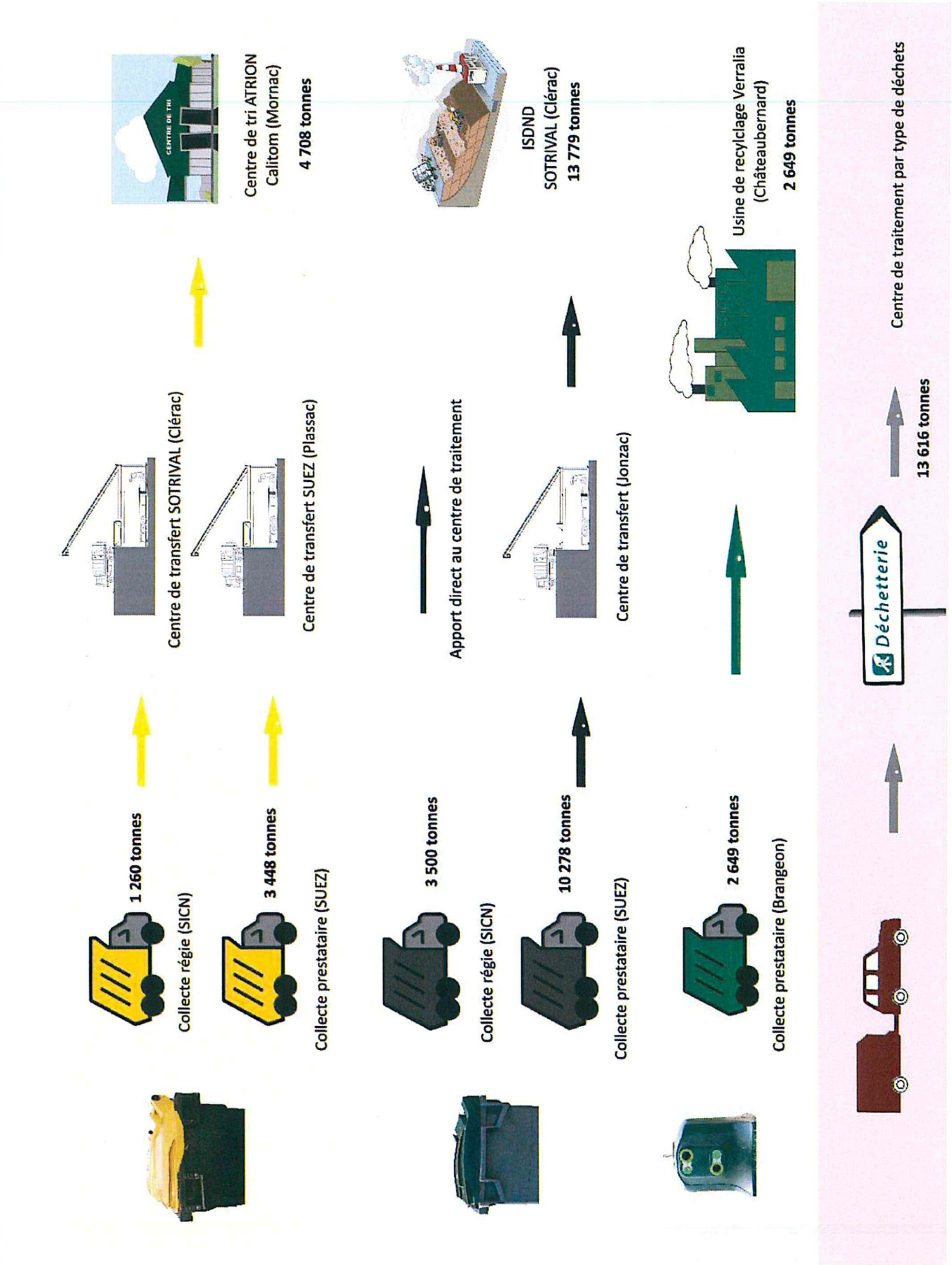
Suite aux nombreuses demandes de badges reçues, le délai pour le recevoir est estimé entre 8 et 12 semaines. La date effective du contrôle de badges sera affichée dans les déchèteries et sera consultable sur le site internet. **En attendant, vous pouvez donc continuer à utiliser les déchèteries.** Dès le badge reçu, nous vous conseillons de prendre l'habitude de le présenter aux agents des sites.

Attention : La présentation du badge est obligatoire sur les déchèteries de St Aigulin et Clérac. Cependant, vous ne serez pas refusés si la demande de badge n'a pas été effectuée ou est en cours. L'agent de déchèterie vous invitera à le faire rapidement et vous laissera déposer vos déchets.

Les usagers des communes limitrophes avec la Charente auront toujours la possibilité de se rendre sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard pour lesquelles la Communauté des Communes a une convention avec CALITOM. Le badge devra être présenté à l'agent sur place.

Pour finir, vous trouverez le nouveau règlement des déchèteries sur notre site internet : <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets/decheteries>

LA COLLECTE EN CHIFFRE SUR L'ANNEE 2020



La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2020 :

54 élus (Commission 2020-2026)



203 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles



120 agents (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)



69 kg/hab d'emballages et papiers



39 kg/hab de verre



200 kg/hab de déchets apportés en déchèterie

Soit un total de 511 kg/hab

Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2018 : 80 €/hab	2019 : 93 €/hab	2020 : 94 €/hab	Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 97 €/hab
---------------------------	-----------------	-----------------	--

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS !

En 2020, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :



203 kg

dont 44 kg de déchets biodégradables.
Traités, ils coûtent 85 €/tonne TTC et bientôt 137 €/tonne TTC
dû à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)



56 kg

de déchets verts en déchèterie
(tontes, feuilles ...)

**Distribution gratuite
de COMPOSTEURS*
en Haute-Saintonge**

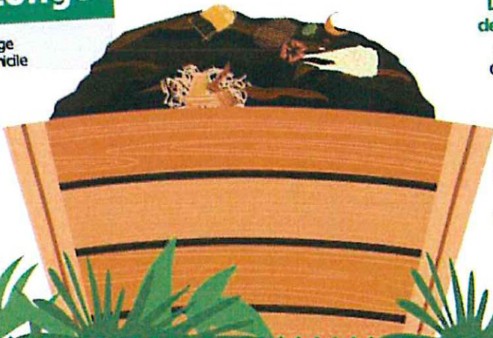
*Pour les habitants de Haute-Saintonge
sur présentation d'un justificatif de domicile

Réduisons nos déchets en adoptant un geste simple : le compostage!
Grâce à un composteur domestique, vous pourrez ainsi composter vos épluchures, restes de repas, déchets verts etc.... et obtenir un engrais organique pour vos plantations.



La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge reste à votre disposition pour toute demande d'informations sur le compostage domestique au 05 46 48 78 34

Pour plus d'informations :
Retrouvez la recette du compost sur notre site internet :
<http://www.haute-saintonge.org>
Rubrique « Cadre de vie ».





CALENDRIER 2022 DES COLLECTES

MOSNAC / ST-GRÉGOIRE-D'ARDENNES / ST-PALAIS-DE-PHIOLIN / ST-QUANTIN-DE-RANÇANES / BELLUIRE / PONS ECARTS SUD
OUEST / MAZEROLLES

ORDURES MENAGERS
à partir de 4h

SACS JAUNES
à partir de 4h

FERIE non collecté

Retrouver toutes les informations sur www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S 52	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L	5	31 J		31 M		31 D	31 M		31 L		31 S

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !

Inscrivez-vous sur

lheurecivique.charente-maritime.fr



Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !

- Une boîte à idées
« les 100 gestes solidaires »
- Une caisse à outils
(le kit La Fête des Voisins, Le Noël des Voisins...)
- Une plate-forme pour télécharger les outils, recenser les bonnes volontés, valoriser les initiatives existantes, partager les bonnes pratiques...

1

Vous vous **inscrivez** sur le site lheurecivique.charente-maritime.fr

2

Nous vous invitons à une **visio de présentation du dispositif**.

3

Nous vous proposons un **entretien** téléphonique.

Deux façons d'agir, soit de manière organisée en fonction des **besoins des associations**, soit de manière individuelle vis-à-vis de votre **voisinage**.

4

Une ou deux fois par an, nous pourrons **nous retrouver de manière conviviale** pour nous connaître et partager nos expériences.

Je compte sur vous.

Sylvie MARCILLY

Présidente du Département
de la Charente-Maritime

Une initiative du
**Département de la
Charente-Maritime**
et de

**VOISINS
SOLIDAIRES**
Les bons côtés d'être à côté

05 46 31 37 75

charente-maritime@voisinssolidaires.fr



L'accueil familial d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées. Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes.

Si vous êtes intéressé par ce métier solidaire à domicile ou si vous cherchez une place disponible en famille d'accueil, contactez les services du Département au :

05.46.31.73.36 ou 05.46.31.73.32 / da-esms@charente-maritime.fr.

Plus d'information sur le site www.charente-maritime.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL

EST UNE TRADITION
EN CHARENTE-MARITIME

Le Département a mis en place une politique de développement de la formation et du suivi des accueillants familiaux afin de faire en sorte que ce mode d'accueil reste privilégié par les personnes âgées et les adultes handicapés.

COMMENT DEVIENT-ON ACCUEILLANT FAMILIAL ?

- _ Vous devez obtenir l'agrément de la Présidente de la Charente-Maritime, délivré sous conditions.
- _ Aucun diplôme n'est exigé.

+ D'INFOS SUR

charente-maritime.fr/emploi-insertion/metier-daccueillant-familial

CONTACTEZ-NOUS

Tél. 05 46 31 73 36 - 05 46 31 73 32
da-esms@charente-maritime.fr



Crédits photo : Méline Chaigneau - Pascal Baudry - Septembre 2021



charente-maritime.fr f i t
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

OUVREZ VOTRE PORTE

à UNE PERSONNE ÂGÉE ou
à UN ADULTE HANDICAPÉ

ET DEVENEZ

ACCUEILLANT FAMILIAL





Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

*Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.
Faites un don à l'association départementale :*



France Alzheimer Charente Maritime
116, cours Paul Doumer à Saintes
Tél : 05 46 92 25 18
Email : francealzheimier17@gmail.com

Site internet : [www.francealzheimier.org /charentemaritime/](http://www.francealzheimier.org/charentemaritime/)

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. **sur les différents secteurs du département.** N'hésitez pas à nous contacter !

P.S. : Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.

D 134

~~MOSNAC~~